



SOCIETE PORTUAIRE PORT DE BAYONNE
1 RUE DE DONZAC
64 100 BAYONNE

MARCHE PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

-

EXTENSION DU MAGASIN GENERAL
Phase 2 – Cellules F&G

-













ZONE PORTUAIRE DE BLANCPIGNON
12 avenue de l'Adour
64600 ANGLET

PIECE N° 0.1

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	PORT DE BAYONNE-Zone portuaire de Blancpignon-Mission de Maîtrise d'Œuvre pour l'extension du Magasin Général-Phase 2
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	25 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Conduite d'opération.....	5
3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site.....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique.....	9
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures.....	11
8.2 - Attribution des marchés.....	11
9 - Récompenses	11
10 - Renseignements complémentaires.....	12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
10.2 - Procédures de recours.....	12
11 – ANNEXE N°1 – AUTO EVALUATION RSE	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

PORT DE BAYONNE

Zone portuaire de Blancpignon

Mission de Maîtrise d'Œuvre pour l'extension du Magasin Général-Phase 2

L'objet de cette consultation est de missionner un maître d'œuvre pour la seconde phase de l'extension d'un hangar de stockage ICPE existant au Port de Bayonne :

Construction des cellules F&G de l'extension du Magasin Général sur la zone portuaire de Blancpignon à Anglet.

Lieu d'exécution :

Zone Portuaire de Blancpignon

12 avenue de l'Adour

64600 ANGLET

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice.

L'atteinte de l'objet du marché ne doit pas être perturbé par la défaillance d'un des membres du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

DOSSIER 0 : CONSULTATION

- 0.0 BORDEREAU DES PIÈCES
- 0.1 REGLEMENT DE LA CONSULTATION
- 0.2 BON DE VISITE

DOSSIER 1 : PIÈCES ÉCRITES

- 1.1 ACTE D'ENGAGEMENT
- 1.2 CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

DOSSIER 2 : PIÈCES GRAPHIQUES

- 2.1 PLAN DE SITUATION
- 2.2 PLANS DE PRINCIPE CELLULES F&G

DOSSIER 3 : PIÈCES NECESSAIRES A L'INTELLIGENCE DU DOSSIER

- 3.1 POLITIQUE RSE SPPB 2025
- 3.2 NOTE ICPE
- 3.3 Rapport mission géotechnique G2 Pro (2023-Phase1)
- 3.4 DOE 2024 Dépollution
- 3.5 DOE 2024 Construction Phase 1- Cellules D&E
- 3.6 Etude Photovoltaïque

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte.	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
1.1 L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
1.2 Cahier des Clauses particulières (CCP)	Oui
1.3 Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat : <ul style="list-style-type: none"> - Une note méthodologique pour chaque étape de la mission - Une note sur l'organisation et les moyens en personnel - Un dossier de références d'ouvrages de complexité similaire - Planning études travaux, détaillant les délais de chaque élément de mission - L'Auto-évaluation des actions RSE (annexe N°1 du présent document) et les justificatifs correspondants 	Non
1.4 Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire.

Pour effectuer la visite des lieux, les candidats devront s'adresser à :

Monsieur Didier LECUYER : d.lecuyer@bayonne.port.fr

Les visites seront organisées **du 07/01/2026 au 16/01/2026**

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres :

23 janvier 2026 à 12h00.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Offre pour :

« PROCEDURE ADAPTEE »

Marché Public de Maîtrise d'Œuvre

PORT DE BAYONNE

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

EXTENSION DU MAGASIN GENERAL

PHASE N°2 – CELLULES F&G

NE PAS OUVRIR

(Coordonnées du candidat en cas de remise du pli hors délai)

Il devra être remis contre récépissé entre 9h00 et 12h00 et entre 14h30 et 17h30 ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres et ce, à l'adresse suivante :

SOCIETE PORTUAIRE PORT DE BAYONNE
CCI BAYONNE PAYS BASQUE - 2^{ème} étage – Bureau 205
1 rue de DONZAC
64100 BAYONNE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- format PDF (PDF)
- format Microsoft Word (DOC)
- format Microsoft Excel (XLS)
- format Powerpoint (PPT)
- format GIF ou JPEG pour les images (GIF ou JPG)
- format Winzip (ZIP) pour les fichiers compressés
- format DWG

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). L'entité adjudicatrice préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
<i>2.1-Note synthétique présentant l'organisation et les moyens en personnel</i>	<i>10.0 %</i>
<i>2.2-Un dossier de références d'ouvrages de complexité similaire (entrepôts, hangars, ICPE, photovoltaïques)</i>	<i>15.0 %</i>
<i>2.3-Planning études et travaux</i>	<i>10.0 %</i>
<i>2.4-Actions RSE (Responsabilité Sociétale des entreprises)</i>	<i>5.0 %</i>

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice engagera des négociations avec les 2 candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par l'entité adjudicatrice.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU

11 – ANNEXE N°1 – AUTO EVALUATION RSE

AUTO-EVALUATION ACTIONS RSE				
<p>Définition de la RSE : La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et écoresponsabilité.</p>				
<p>Cet auto-évaluation servira à évaluer le sous-critère "2.4 Action RSE" article 8.2 du Règlement de consultation.</p>				Réponses
<p>Evaluation le développement durable est pris en compte dans votre entreprise selon 9 questions : Gouvernance, Management, Politique commerciale, Environnement, Implication dans la société civile. Pour répondre à ce questionnaire, il suffit de mettre une croix (X) dans la colonne correspondante. Justifications sont attendues pour chacune des questions: Ce document sera intégré au mémoire technique de l'entreprise ainsi que les justificatifs. - Ne Sais Pas (ou non concerné) - Non (action inexistante, rien n'est mis en place) - Un peu (des actions sont mises en places, elles ne sont pas déployées dans toute l'entreprise et ne bénéficient pas d'un suivi régulier) - Oui (des actions sont mises en places - les résultats sont suivis - plans d'actions formalisés - actions dont l'entreprise est fière</p>				
<p>1 - Avez-vous identifié vos principaux impacts environnementaux (énergie, citer eau, air, rejets,...) ?</p>				
Justifications:				
Page : .../... du mémoire technique				
<p>2 – Quels dispositifs votre entreprise a-t-elle mis en place visant la réduction et la valorisation des déchets ? (réduction des impressions papier, traitement sélectif des déchets, mise en place d'un inventaire des déchets et emballages générés, utilisation de matériaux recyclés, etc...)</p>				
Justifications:				
Page : .../... du mémoire technique				
<p>3 – Avez-vous identifié vos principaux impacts sociaux (par exemple concernant la sécurité et le bien-être au travail, mais également la préservation et l'amélioration des compétences de vos salariés, l'échelle des salaires, etc...)</p>				
Justifications:				
Page : .../... du mémoire technique				
<p>4 – Votre entreprise s'est-elle engagée dans un processus de gestion partenariale ? (intéressement, épargne salariale, association des salariés au capital, etc...)</p>				
Justifications:				
Page : .../... du mémoire technique				
<p>5 – Quels dispositifs sont mis en oeuvre au sein de votre entreprise pour favoriser l'égalité Femme/Homme et plus largement pour lutter contre toute forme de discrimination ? (mesures en faveur de la mixité des emplois, mesures visant l'égalité salariale et l'accès des femmes aux postes de responsabilité, mais également mesures en lien avec le handicap, envers les personnes en difficultés, etc...)</p>				
Justifications:				
Page : .../... du mémoire technique				
<p>6 –Avez-vous mis en oeuvre une politique d'Achats Responsables (achats dans le territoire, achats bios, circuits courts, etc...)</p>				
Justifications:				
Page : .../... du mémoire technique				
<p>7 –Connaissez-vous des dispositifs territoriaux en faveur du développement économique de notre territoire ? Si oui, avez-vous adhérer à au moins l'un d'entre eux ? : Herrikoa / initiatives type Hazia, Clej et/ou prise de participation dans le territoire dans des métiers annexes, etc...</p>				
Justifications:				
Page : .../... du mémoire technique				
<p>8 –Participez-vous par vos dons (plus de 5% du résultat) dans la vie du territoire (culture, sport, vie associative liée à la santé, agriculture, etc...)</p>				
Justifications:				
Page : .../... du mémoire technique				
<p>9–Avez-vous développé ou mis en oeuvre d'autres actions en matière de RSE que vous souhaitez nous faire partager ?</p>				
Justifications:				
Page : .../... du mémoire technique				